CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

Séance du 08/04/2017

N° 11

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 38
Présents : 21
Nombre de suffrages : 25

Date de convocation
31/03/2017

Date d'affichage
08/04/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an 2017, le 8 avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

Etaient présents :
Mme ABDOU COLO Nassuhati, ALI-MALLOU ASSANI Assani, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, Mme BACAR Inchati Solihi, Mme BAMANA Anchya, Mme DOUKAINI Kamaria, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAMADA Dahalane Patrick, HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. HAROUNA Zaidani, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MADI Saïd, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah, MIKIDADI Madihali, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. YOUSSOUFOU Soulaïmana

Procuration(s) :
M. HAROUNA Attoumani donne pouvoir à Mme MADI ASSANI Binti, M. ATTOUMANI Issoufi donne pouvoir à M. ANTOYISSA Zaïnoudine, Mme MROIVILI Amina Moilim donne pouvoir à M. KAMARDINE Mansour, Mme ALI Fatima donne pouvoir à M. HAROUNA Zaidani

Etai(ent) absent(s) :
M. ABDALLAH Saïd, ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme AHMED Fatima, Mme AHMED Aïda, M. AHMED-COMBO Ali, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme CHANFI Dahabia, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme MVOULANA Chakila Laila, M. SAID Mohamed, Mme SAINDOU Dhoirifia

Etai(ent) excusé(s) :
Mme ALI Fatima, M. ATTOUMANI Issoufi, M. HAROUNA Attoumani, Mme MROIVILI Amina Moilim

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MADI Saïd

Objet : Adoption du compte de gestion 2016

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le compte de gestion du trésorier municipal, est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation similaire à celle du compte administratif. Il est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Comme l'indique le tableau ci-dessous, le compte administratif du Président et le compte de gestion du Trésorier ont donné un résultat global de clôture de **1 285 723.29 €** à la fin de l'année 2016.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016
Investissement	- 25 440.24 €
Fonctionnement	1 311 163.53 €
Total	**1 285 723.29 €**

Le Conseil de la Communauté de Communes du Centre-Ouest décide :

- d'approuver le Compte de Gestion 2016 du Trésorier municipal avec le résultat de clôture indiqué ci-dessus.
- Et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à TSINGONI, le 08/04/2017.
Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 13 AVR. 2017
D.R.C.L